

Recensement des marchés publics 2011 : résultats globaux et résultats concernant les PME

Observatoire Economique de l'achat public (DAJ-DGFIP-DGTrésor-INSEE)

L'amélioration du système d'observation s'est poursuivie ...

Un enrichissement des sources de données :

- Aramis (Etat et collectivités territoriales, ainsi que les établissements publics rattachés) ;
- enquête sur les « petits marchés » des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (en 2011 : échantillon de 4223 entités, taux de réponse de 16%) ;
- par ailleurs, les efforts de collecte auprès des opérateurs de réseaux (ERDF, SNCF, RATP, ADP ...) ont été poursuivis avec RE@P ;
- principale nouveauté en 2011, l'intégration des données issues de l'application CHORUS pour l'Etat.

...induisant un nouvel élargissement du champ des marchés publics pris en compte

	2008	2009	2010	2011
Nombre total de marchés	110 209	238 834	303 183	437 068
dont Nombre de marchés Etat	22 054	30 161	24 727	56 791
dont Nombre de marchés Collectivités Territoriales	88 155	208 673	278 456	380 277
dont Nombre de marchés < 90,000 € (en %)	47%	71%	81%	82%
Montant total des marchés (Mios €)	66 930	87 072	71 932	99 897
dont Montant total de marchés Etat	35 404	48 563	38 235	54 914
dont Montant total de marchés Collectivités Territoriales	31 526	38 509	33 697	44 983
dont Montant de marchés < 90,000 € (en %)	2%	8%	12%	13%

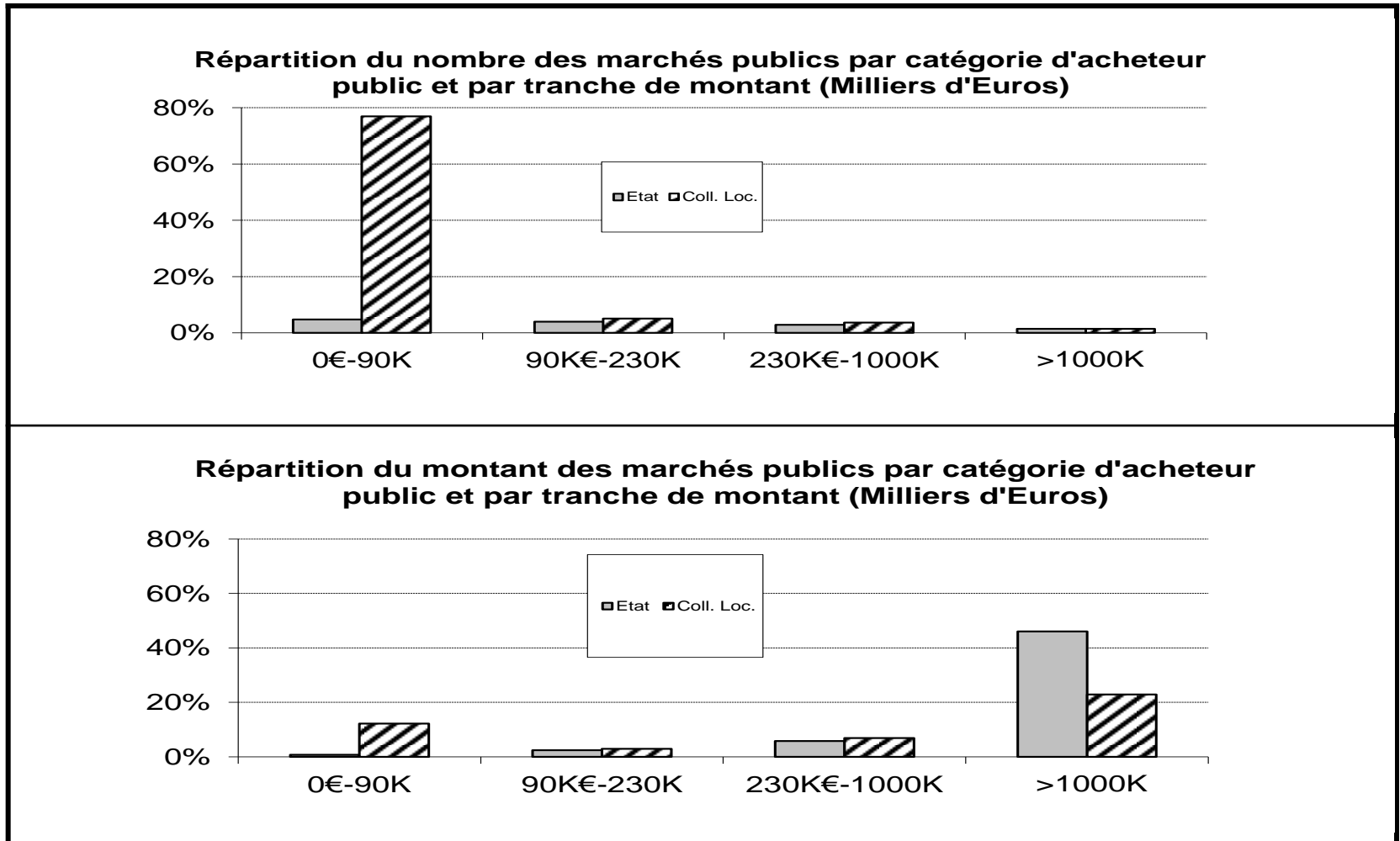
Sources : ARAMIS, CHORUS, SUSE, LIFI, DIANE ; pour les marchés < 90 K € : enquête auprès des collectivités territoriales

L'état inclut les établissements publics nationaux et les opérateurs de réseaux ; les collectivités territoriales incluent les établissements publics locaux et les établissements de santé

Les fortes variations observées ne doivent pas s'interpréter économiquement, mais résultent d'une meilleure observation :

- Par rapport à 2008, la hausse du nombre estimé de marchés < 90 k€ est essentiellement imputable à l'enquête sur les collectivités territoriales et établissements publics locaux, ainsi qu'à CHORUS pour l'Etat ;
- Entre 2010 et 2011, un certain rebond des marchés de forts montant unitaires (Défense, EDF, ERDF, ADP), comptabilisés dans le périmètre de l'Etat.

Les marchés publics portent généralement sur des montants relativement modestes et sont très majoritairement passés par les Collectivités Territoriales en 2011



Les PME remportent, hors sous-traitance, 61% du nombre total des marchés recensés, représentant 28% du montant total en 2011

Part des PME par catégorie d'acheteur, selon le nombre et le montant des marchés recensés

2011	Nombre	Montant
Etat	47%	18%
Collectivités Territoriales	63%	40%
Total	61%	28%

Sources : ARAMIS, CHORUS ; pour les marchés < 90 K € : enquête auprès des collectivités territoriales ; Traitement des données : DGFIP, DAJ, INSEE, DGTrésor

L'état inclut les établissements publics nationaux et les opérateurs de réseaux ; les collectivités territoriales incluent les établissements publics locaux et les établissements de santé

La prépondérance des PME en termes de **nombre** de marchés est **plus marquée pour les collectivités territoriales que pour l'Etat** (63% contre 47%). En termes de **montant**, **la part des PME est plus réduite**, ne représentant plus que 40% pour les collectivités territoriales et 18% pour l'Etat.

En nombre, les PME sont assez bien positionnées sur l'ensemble des domaines, notamment sur les marchés de travaux.

- Cette situation est, toutefois, à nuancer lorsqu'on considère, non plus le nombre mais le montant des marchés.
- Un écart entre la part des PME dans les marchés de l'Etat et des Collectivités territoriales est notable dans les marchés de services et de fournitures.

Part des PME en termes de Nombre et de Montant de marchés par domaine (en %)

2011	PME / Nombre des marchés de l'Etat	PME / Montant des marchés de l'Etat	PME / Nombre des marchés des Coll. Terr.	PME / Montant des marchés des Coll. Terr.
Fournitures	46%	12%	52%	30%
Services	40%	14%	61%	46%
Travaux	61%	35%	74%	42%
Total	47%	18%	63%	40%

Sources : ARAMIS, CHORUS ; pour les marchés < 90 K € : enquête auprès des collectivités territoriales ; Traitement des données : DGFIP, DAJ, INSEE, DGTrésor

Le poids des PME dans les marchés publics apparaît, hors sous-traitance, un peu en-dessous de celui qu'elles occupent dans l'économie

Part des PME dans les marchés publics 2011 (en montant) et dans la valeur ajoutée marchande

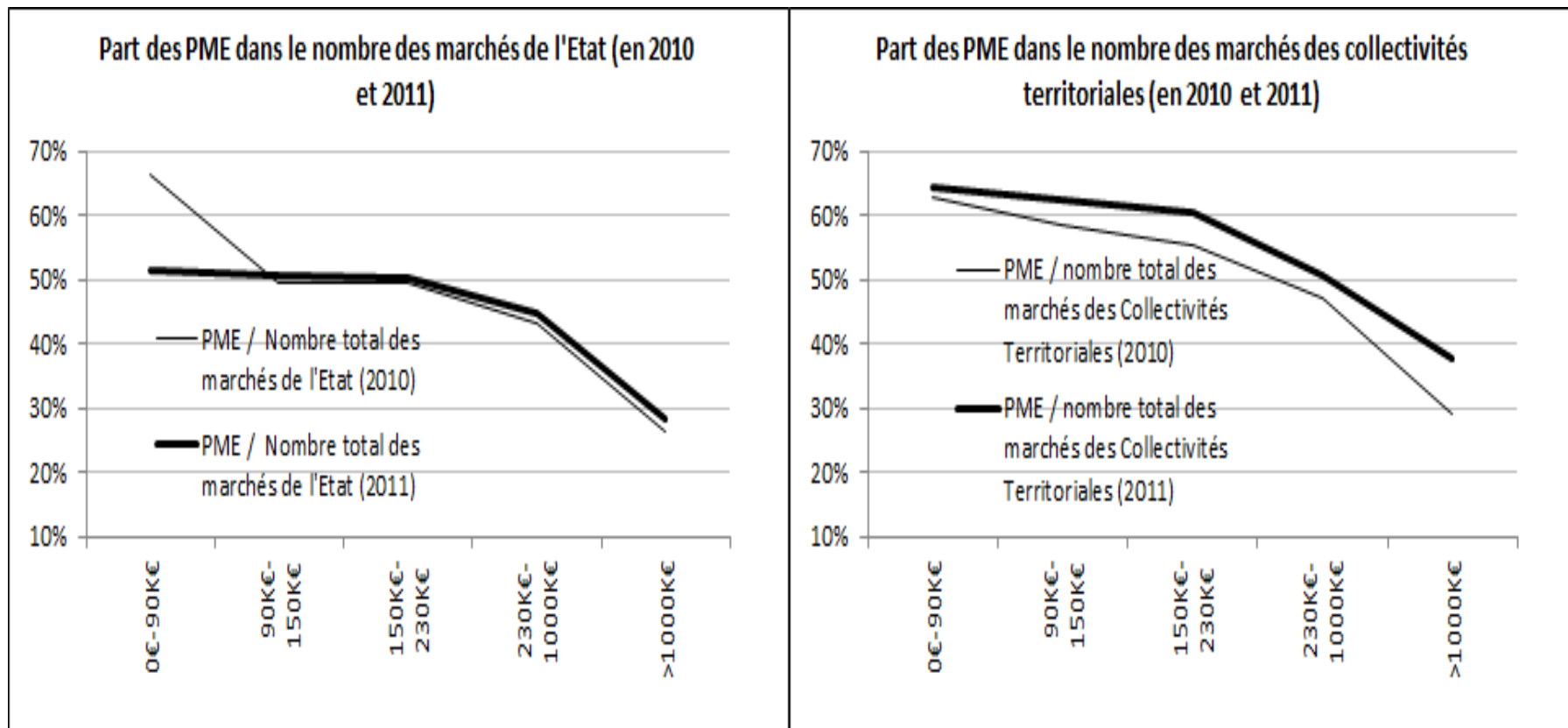
Part des PME par domaines d'achat, selon le montant des marchés		Part des PME dans la Valeur Ajoutée, par secteur d'activité	
Fournitures (F)	19%	Industrie manufacturière + Energie	26%
Services (S)	25%	Services marchands	51%
Travaux (T)	40%	Construction (partiel)	20%
Total	28%	Total des secteurs (hors activités agricoles, financières et administrations publiques)	46%

Sources : ARAMIS, CHORUS ; pour les marchés < 90 K € des collectivités territoriales : enquête INSEE-DGTrésor

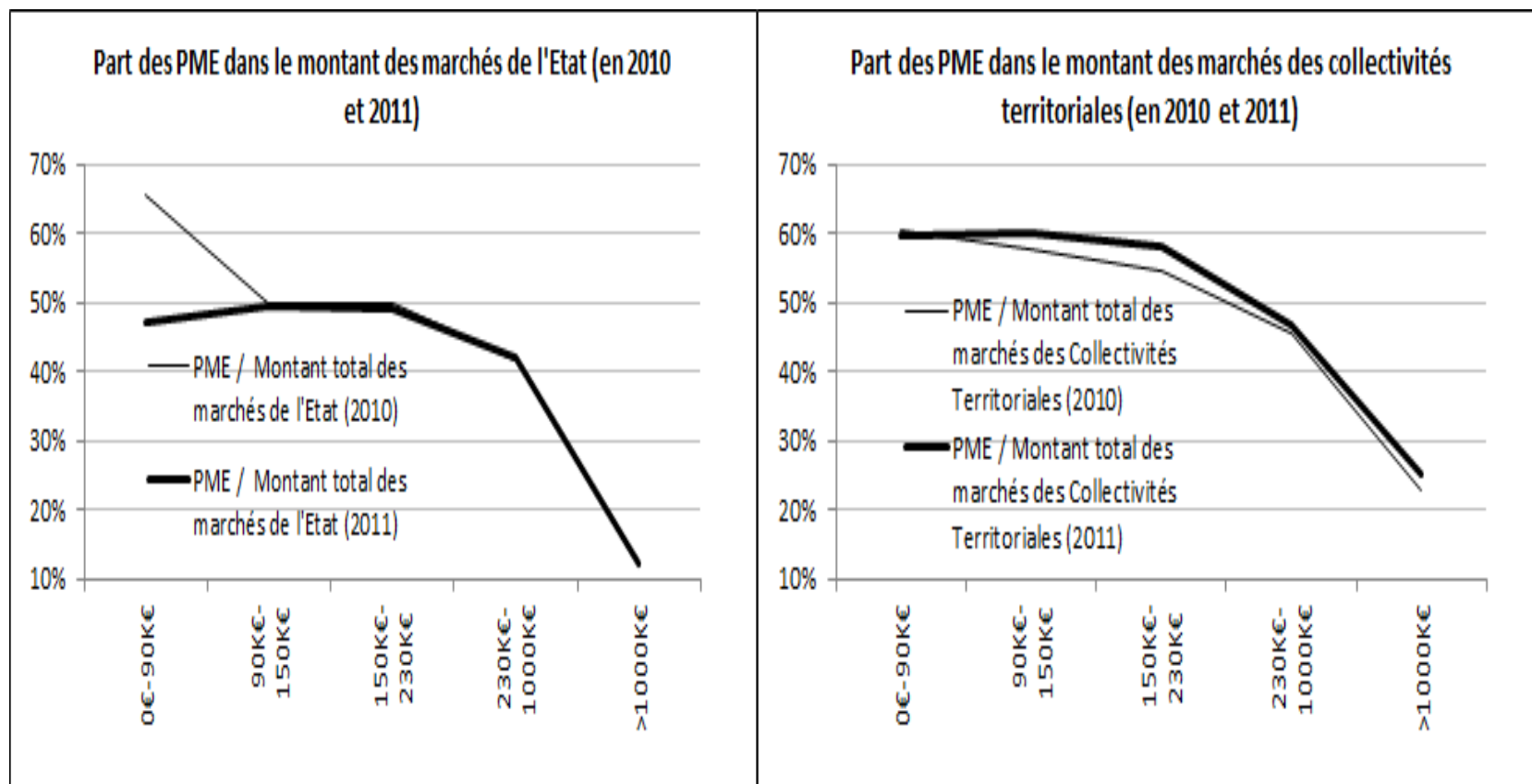
NB : la valeur ajoutée marchande correspond aux données 2009. Pour le secteur de la construction, ont été retranchées les composantes correspondant, pour l'essentiel, à la promotion immobilière et à la construction de maisons individuelles, pour refléter au mieux le champ concerné par l'achat public

- Poids des PME dans l'économie : 46% de la V.A. marchande
- **La part réelle des PME est supérieure à leur part apparente**, en raison de la sous-déclaration manifeste de la sous-traitance dans le recensement (< 6% du montant des marchés > 90 K€) et à sa non-prise en compte dans l'enquête.

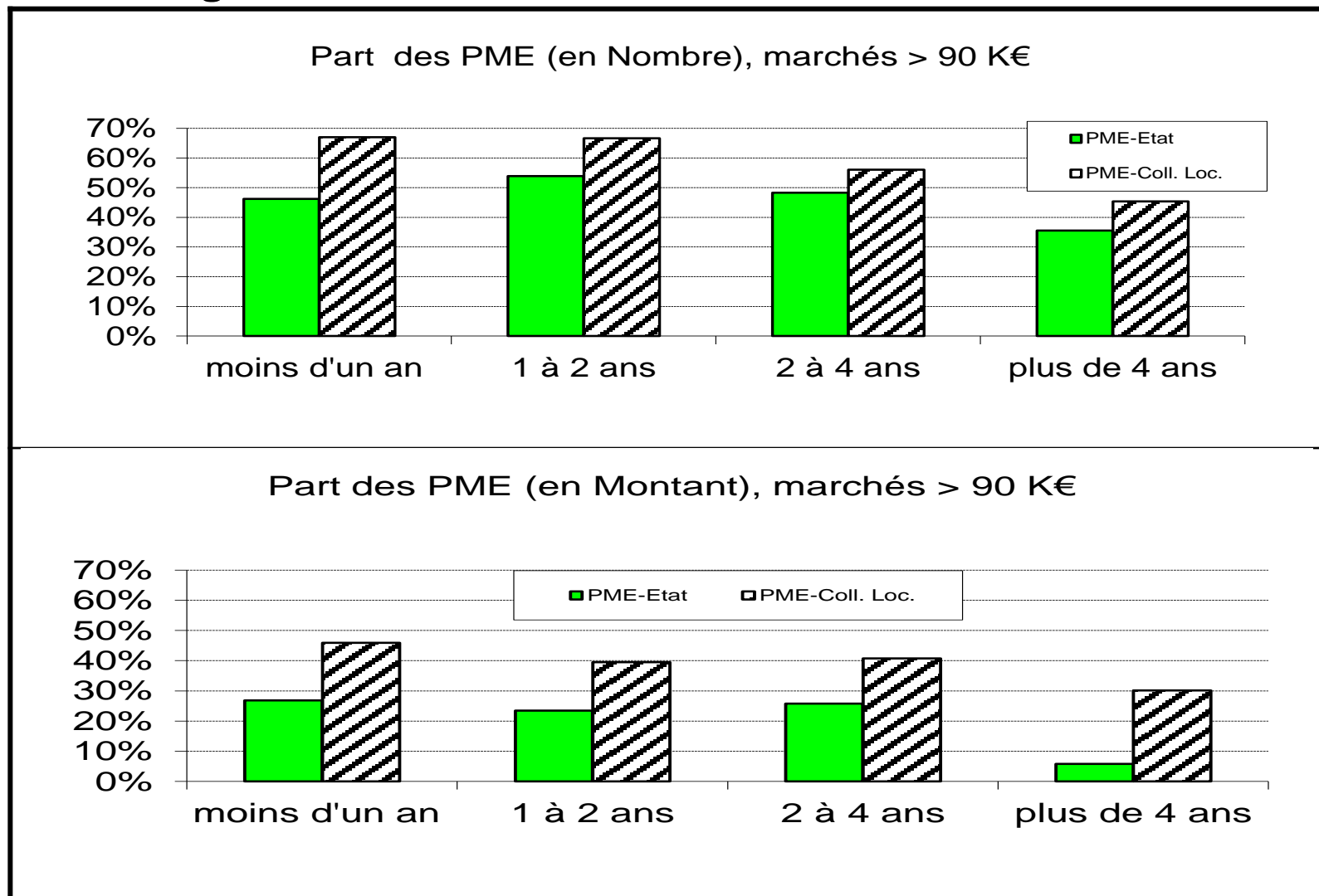
Les PME sont moins présentes sur les marchés les plus importants en montant, qu'il s'agisse du nombre de marchés...



...ou des montants en jeu



Les PME sont également moins présentes sur les marchés de durée longue



Synthèse et Conclusion (1)

Le système d'observation continue de s'améliorer au cours des dernières années mais les fortes variations annuelles de structure de l'échantillon observé rendent difficile l'analyse des évolutions.

La principale amélioration introduite en 2011 provient de l'intégration des données issues de CHORUS (qui améliore la connaissance des marchés de l'Etat).

A moyen terme, l'intégration d'HELIOS (Collectivités territoriales) devrait permettre une vision plus exhaustive et plus stable de la commande publique.

Quelques constats se dégagent concernant la place des PME :

- La part des PME dans les marchés publics est plus faible que leur poids dans l'économie mais l'insuffisante prise en compte de la sous-traitance explique certainement une partie de cette différence ;

Synthèse et Conclusion (2)

- Les PME restent relativement moins bien représentées dans les marchés de fournitures, ceux de plus fort montant et ceux aux durées les plus longues ;
- Les collectivités territoriales et établissements publics locaux font davantage appel aux PME que l'Etat, les établissements publics nationaux et les opérateurs de réseaux ;
- Malgré les fortes fluctuations de la structure de l'échantillon, la part des PME reste relativement stable.

Evolution de la part des PME (en % du Nombre et du Montant total des marchés publics recensés)

	2008	2009	2010	2011
PME (en % du Nombre total)	60	62	60	61
dont Etat	49	43	46	47
dont Collectivités Territoriales	63	65	61	63
PME (en % du Montant total)	30	28	27	28
dont Etat	21	16	17	18
dont Collectivités Territoriales	40	43	38	40

Sources : ARAMIS, CHORUS, SUSE, LIFI, DIANE ; pour les marchés < 90 K € : enquête auprès des collectivités territoriales
L'état inclut les établissements publics nationaux et les opérateurs de réseaux ; les collectivités territoriales incluent les établissements publics locaux et les établissements de santé

ANNEXE

Depuis 2009, une classification des entreprises mise en cohérence avec l'évolution législative

Le décret du 18 décembre 2008 pris en application de la LME définit une entreprise comme la « plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production jouissant d'une certaine autonomie de décision » et distingue quatre catégories :

- Micro-entreprises (moins de 10 salariés, CA ou bilan < 2 M€)
- PME (moins de 250 salariés, CA < 50 M€ ou bilan < 43 M€)
- Entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 5000 salariés, CA < 1,5 Md€ ou bilan < 2 Mds€)
- Grandes entreprises

Concrètement, une entité est considérée comme autonome si elle ne contrôle pas ou n'est pas contrôlée par une autre à 50% ou plus.

=> Définition cohérente pour les données 2009-2011 mais légèrement différente de celle utilisée les années précédentes (seuil de 25 % et non prise en compte du bilan)